



Compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020

ORDRE DU JOUR

Lors du conseil municipal du 17 décembre 2020, le groupe Unis pour Mions a quitté la séance après le vote du nouveau règlement intérieur. Le groupe dénonçait depuis plusieurs mois le souhait de la majorité municipale d'invisibiliser l'opposition : les nouvelles dispositions du texte en sont l'aboutissement.

Outre que la séance a été entachée d'irrégularités illégales comme l'interruption volontaire de la captation vidéo, la majorité municipale restreint considérablement le droit d'expression de l'opposition :

Le nombre de questions orales est ainsi diminué à deux pour le groupe d'opposition contre deux par élus précédemment (soit 2 au lieu de 14) ;

Dans le journal municipal « Mions Mag », l'espace d'expression de l'opposition est réduit de 25 % pour aboutir à un quart de page, sur les 28 qui composent le magazine ;

Quant à l'obligation faite par la loi à la municipalité d'ouvrir à l'opposition la possibilité de s'exprimer sur les supports utilisés pour communiquer sur la politique générale sur la commune : la majorité l'a supprimé intégralement, sans justification.

Unis pour Mions avait déjà alerté le préfet sur certains de ces abus, déjà signalés lors du précédent conseil municipal.

Nous dénonçons aujourd'hui la communication fallacieuse de la majorité qui justifie son vote par la prise en considération, soi-disant, de deux amendements des élus de l'opposition. La réécriture des propositions de l'opposition ne peut en rien apporter satisfaction tant leurs dispositions concrètes sont contraire à l'esprit qui les animait :

La majorité a accordé un délai supplémentaire de quatre jours pour l'envoi des tribunes afin de satisfaire un amendement portant sur l'augmentation de l'espace d'expression pour les élus de l'opposition. L'écart entre ce qui est accordé avec ce qui était proposé est sans ambiguïté ;

Pour respecter le principe de proportionnalité dans la constitution des commissions, la majorité a diminué leur composition à 5 membres, contre 8 précédemment. La force de proposition des commissions, c'est-à-dire les espaces de travail du conseil municipal, s'en trouve d'autant affectée, ce qui n'est aucunement acceptable dans une démocratie locale. Le rapport réel des commissions s'élève enfin à 4 majoritaires, avec la possibilité d'inviter les 8 adjoints de la majorité, contre 1 membre de l'opposition.

Devant ces décisions extrêmes, le groupe Unis pour Mions considère que le conseil du 17 décembre 2020 marque une inflexion autoritaire sans précédent dans la gestion de la commune et elle appelle à une réaction forte.

Le groupe d'opposition se réserve ainsi le droit de porter l'affaire devant le tribunal administratif.

**Vos élus Unis pour Mions : Francis Mena, Sophie
Spennato, Bruno Vananty, Laure Hugonet, Yves Parret,
Aménie Sanchez, Ivan Cattaneo.**

**Suivez-nous sur notre page Facebook Unis pour Mions
Contactez-nous à l'adresse
unispourmions@gmail.com**